

VIVRE PLEINEMENT SA RETRAITE

SYNDICAT CGT DES EMPLOYES ET CADRES RETRAITES DES ORGANISMES SOCIAUX DE LA METROPOLE ET DU RHONE - Bourse du Travail - Place Guichard - 69423 LYON CEDEX 3 - salle 17 - Tél : 09 52 66 51 94 - CCP 1572.14 LYON - e.mail : cgt.osra@gmail.com

JANVIER 2021

EDITO

La Covid 19 a perturbé nos vies depuis le mois de Mars 2020 et apparemment cela va continuer le gouvernement nous promettant un nouveau et 3ème confinement, Mais si les actions et les circonstances ont bloqué la réforme des retraites, ce n'est pour l'instant que partie remise. Le report de la réforme ne supprime pas les mesures réduisant le pouvoir d'achat mises en oeuvre par le gouvernement.

Les réformes successives, contestées fortement, facilitent les licenciements et les suppressions de postes dans le privé comme dans le public. La encore, ni plan de relance ni plan de rupture mais la poursuite du même objectif libéral de casse de l'appareil productif et des services publics

2021 : une nouvelle mauvaise année pour les retraités ?

La revalorization de 0,4 % au 1er Janvier 2021 des régimes de base ne permettra aucun rattrapage des pertes cumulées depuis plus de 20 ans

Parlons VACCINATION ! Le spectre de la contamination plane sur chacun d'entre nous, il est plus difficile encore d'échapper à l'infection du grand-guignol médiatique. La situation sociale et économique se dégrade tous les jours un peu plus

Donner de l'avenir à sa vie de retraité est une perspective motivante pour soi et ses proches. Construire un syndicalisme de tous les âges c'est un des objectifs de notre action.

Il est indéniable aujourd'hui, après la pénurie de masques du printemps dernier, qu'il faut relocaliser une partie de notre production et en particulier notre industrie. Etre en capacité de produire des médicaments, du matériel médical et de protection après la période que nous traversons, ne peut plus faire débat

L'UFROS CGT appelle les retraités des Organismes sociaux à investir massivement les rassemblements et manifestations organisées à Paris et en Régions

IL n'est pas trop tard pour vous souhaiter une



COMPLEMENTAIRE SANTE

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FONDS SOCIAUX DU 14 DECEMBRE 2020

LA commission s'est réunie en « audioconférence »

Elle a étudié 60 dossiers

- 42 dossiers concernant les actifs pour un total de 39 660 Euros
- Sur ces 42 dossiers , 9 ont fait l'objet de rejet : soit pour des demandes d'un montant très faible par rapport aux ressources, soit qu'il s'agissait de dépassements d'honoraires de chirurgiens que la Commission rejète systématiquement
- 18 dossiers concernant les retraités pour un total d'aides allouées de 14 053 Euros
- 5 ont fait l'objet de rejet par la Commission
 - 1 rejet ressources (150 € demandé pour des ressources nettes de 2100 € par mois
 - 1 rejet pour aménagement de salle de bain (non reconnue handicapée)
 - 1 demande d'aide à domicile (renvoi à sa caisse de retraite)
 - 1 demande pour psychothérapie (pas pris en charge par la commission
 - 1 demande pour financement d'EHPAD

PROCHAINE REUNION LE 11 JANVIER 2021

R. MALLET



VACCINATION COVID

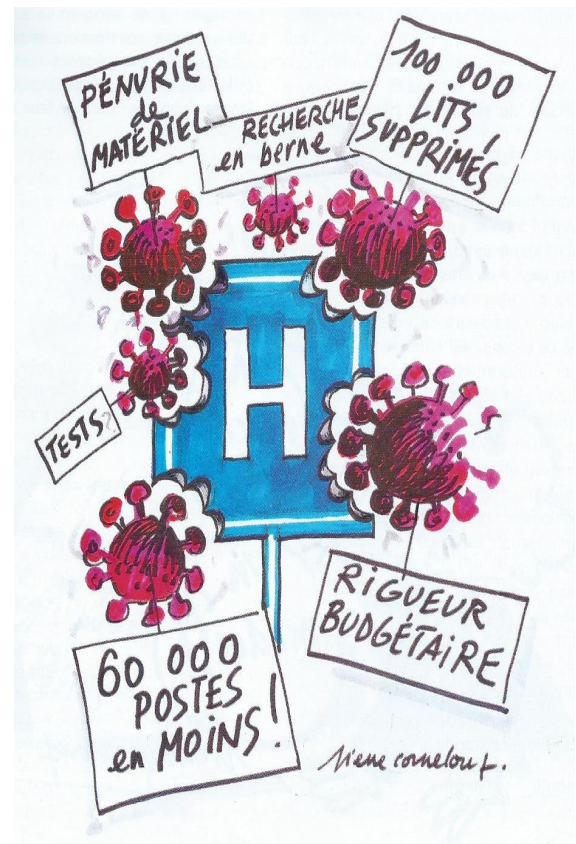
UNE CAMPAGNE A DEUX A L'HEURE

La réalité historique est là, le seul moyen efficace pour combattre une épidémie, une pandémie, c'est la vaccination de masse qui permet d'atteindre le niveau d'immunité collective requis. Si des maladies comme la variole, la rage, la tuberculose et bien d'autres ont pu être éradiquées ou quasi, c'est bien grâce à la vaccination, tout en laissant à chacun le choix de la faire, ou pas, mais en assumant sa responsabilité.

Dans le cas de la covid-19 , la réalité est plus nuancée : le vaccin protège des formes graves de la maladie, mais rien n'indique qu'il empêche la contamination . L'immunité collective passera donc par une vaccination de masse car plus les gens seront vaccinés, plus les formes de la maladie seront légères et plus la contagion baissera en intensité et en durée

Mais, le constat est là aussi : les décisions et la stratégie décidées par le gouvernement sont loin de répondre à l'enjeu et d'avoir l'efficacité nécessaire.

Après le scandale des masques, des tests , le gouvernement prouve une fois de plus son incapacité à anticiper et prendre les décisions les plus évidentes. Certains parlent d'incompétence, ne doit-on pas y voir là simplement des choix politiques délibérés et non assumés ?



LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

Le Budget de la Sécurité sociale pour 2021 s'inscrit dans un contexte particulier. Ainsi prévoit-il en plus des dépenses liées à la pandémie de COVID-19. Il a été voté le 30 Novembre 2020 et la loi a été promulguée le 14.12.2020

Le déficit de la Sécurité Sociale (régime général—famille, maladie, vieillesse et accidents du travail—et du fonds de solidarité vieillesse) est évalué à 49 milliards d'euros en 2020 (contre les 5,4 milliards initialement prévus) et devrait atteindre 35,8 milliards d'euros en 2021. Il pourrait encore s'élever à 21,6 milliards en 2024

LES POINTS PRINCIPAUX :

Répondre à la crise sanitaire

La LFSS prend en compte les dépenses exceptionnelles effectuées par l'assurance maladie en 2020 et anticipe celles de 2021. L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) 2020 est porté à 218,9 milliards d'euros, un niveau sans précédent pour faire face au surcroît de l'épidémie. Une provision de 1,5 milliard est prévue pour le vaccin.

D'autres crédits sont, par ailleurs, inscrits pour financer :

- la prolongation du dispositif d'indemnité en cas d'activité partielle;
- Le dispositif d'exonérations sociales et d'aides au paiement instauré par la troisième loi de finances rectificative du 30.07.2020 pour soutenir les entreprises fermées administrativement ou particulièrement impactées par le couvre-feu et le confinement. Lors de la discussion parlementaire, ce dispositif a été renforcé. Si besoin, il pourra être prolongé début 2021 par décret. Le montant total des exonérations sociales atteint 8,2 milliards

Pour faire face à ces dépenses « record » une contribution exceptionnelle à la charge des mutuelles et des assurances privées est instituée. Cette « taxe COVID » doit rapporter 1 milliard d'euros en 2020 et 500 millions d'euros en 2021. Pour les salariés et les retraités, cela va se traduire par des augmentations de cotisations particulièrement lourdes pour les retraités dont les cotisations sont plus élevées que celles des actifs

Cette loi s'inscrit dans une politique libérale où le système de Sécurité Sociale n'a plus pour objectif de répondre aux besoins de tous mais pose les fondations d'un système, qui octroie un minimum pour les plus précaires et qui pousse la grande majorité vers le privé plus cher et moins efficace comme nous le prouvent les exemples étrangers

La loi prévoit ainsi de réaliser 4 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de santé

Ces mesures d'austérité sont formulées exactement dans les mêmes termes que dans toutes les FFSS précédentes depuis de nombreuses années

Quant aux mesures concernant le médicament, aucune régulation du marché n'est prévue et l'industrie pharmaceutique peut continuer à engendrer des profits monstrueux financés par la Sécurité Sociale, à l'instar de SANOFI qui a distribué milliards d'euros de dividende en 2020

Le système de santé et plus particulièrement l'hôpital, n'a pas la capacité d'assurer pleinement ses missions par manque de moyens. En effet, le manque de personnels et par conséquent de lits ouverts ne permet pas d'assurer à la fois la prise en charge des patients habituels et ceux atteints par le Coronavirus.

Le Ségur de la santé, qui occupe une part importante de la loi, n'a répondu ni aux attentes des salariés, ni aux besoins de la population en termes de réponses aux besoins. La première revendication des salariés qui était l'embauche massive des personnels ne trouve aucune réponse dans ce LFSS

Au contraire 3400 lits ont été fermés en 2019, et les fermetures se poursuivent dans de nombreux hôpitaux malgré la crise

Financer les engagements du Ségur de la Santé

Le PLFSS prévoit une revalorisation des salaires des personnels hospitaliers et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), conformément aux accords du Ségur de la santé signés en Juillet 2020. Les syndicats et les personnels ont souligné l'insuffisance de ces mesures notamment en termes de création de postes. Et 13 milliards d'euros permettront de refinancer un tiers de la dette hospitalière.

La réforme du financement des urgences, introduite en 2020, est complétée. Un forfait patient urgences (FFU) de 18 € est instaurée à partir du 1er septembre 2021. Ce nouveau forfait, qui sera pris en charge par les complémentaires santé, sera dû par les assurés pour chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation. Les patients en affection de longue durée (ALD) et les invalides de guerre bénéficieront d'un forfait réduit de 8 euros. Des amendements ont exonéré les femmes enceintes à partir du 6ème mois et les nourrissons de moins d'un mois. Il doit remplacer le ticket modérateur actuellement pratiqué (de 19 € en moyenne à l'hôpital public) Aujourd'hui pour tout passage aux urgences l'assurance maladie prend en charge 80 % des soins, les 20 % sont à la charge des assurés sociaux et de leur complémentaire santé.

C'est une mesure particulièrement scandaleuse : de nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Ce recours aux urgences témoigne et compense en premier lieu la déficience de la permanence des soins. Le fait de faire payer les soins aux urgences risque d'encore aggraver la renonciation à des soins indispensables notamment des assurés les plus fragiles

Des moyens supplémentaires ont été votés pour les maisons de naissance qui passeraient de 8 à 20 en deux ans

La loi confirme la reprise par la Caisse d'amortissement de la dette sociale d'un tiers de la dette des hôpitaux actée par la loi du 7 août 2020, ce qui aboutit à transférer à la Sécurité Sociale une dette de 136 Milliards d'euros, dont le remboursement sera financé par les assurés sociaux à travers la CRDS, alors qu'il s'agit d'une dette de l'Etat. De fait, ce sont les salariés et les retraités qui paieront. Les entreprises sont exonérées de toute contribution et vont bénéficier de milliards de réduction d'impôts.

Le droit à l'autonomie doit être pris en charge au titre de la maladie dans le Cadre de la Sécurité Sociale avec un financement par la cotisation sociale

Au moment où le gouvernement confirme sa politique de cadeaux aux entreprises au nom du dogme de l'économie de l'offre, l'accent est mis par le gouvernement sur la nécessité « de rétablir la soutenabilité financière de la Sécurité Sociale », en limitant la hausse des dépenses

Silence total sur les pensions, le dossier retraite (les amendements du Sénat sur le report de l'âge de départ en retraite ont été rejetés) Mais les menaces sur une réforme systémique et paramétrique sont bien réelles. Bien des discours l'attestent.

De même, les propositions de mesures régressives contre pensions et retraites sont récurrentes avec l'argument sans cesse avancé : les retraités s'en sortent mieux que le reste de la population : il est juste de les faire payer : « La baisse des pensions serait une mesure de salubrité publique »

(Jacques Bichot, économiste, article Rédaction, publié le 24.11.2020)

TOUR DE NOS REGIONS EN CUISINE

BUGNES LYONNAISES

Ingredients

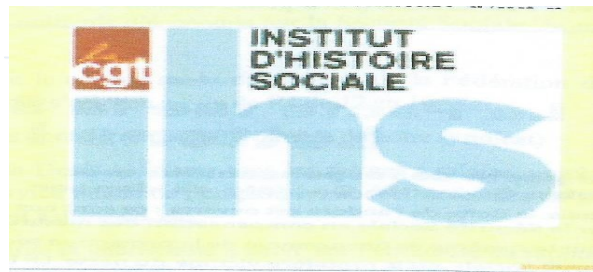
350 gr de farine
50 gr de sucre semoule
50 gr de beurre
2 œufs
3 l de fleur d'oranger
1 pincée de sel
Huile de friture

Préparation

Faire ramollir le beurre, battre les œufs à la fourchette
Dans un saladier disposer la farine en fontaine ajouter le sel le beurre, les œufs battus et la fleur d'oranger

Mélanger jusqu'à l'obtention d'une pâte consistante former une boule et laisser reposer 2 heures au moins au frais

Abaïsser la pâte sur une épaisseur de 5 mm détailler les bandes- Plonger les bugnes dans la friture chaude, les retourner une fois Les mettre dans un plat et les saupoudrer de sucre glace

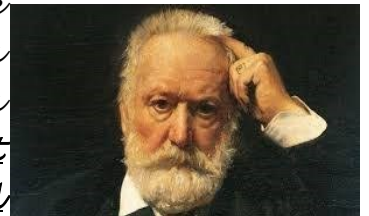


Si vous êtes intéressés par l'histoire de la CGT l'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE (IHS) émet des livrets (que certains connaissent bien) qui n'ont pu être envoyés en 2020 en raison du confinement et du manque de militants au sein de l'IHS CGT RHONE

MAIS il n'est pas trop tard pour en prendre connaissance et vous abonner auprès de la Bourse du travail (Pierre Coquan et Charles Romain)

Si le Syndicat possède des documents concernant l'activité syndicale, le bureau de l'IHS est à notre disposition pour récupérer les archives et les conserver pour les générations à venir

Que peut-il ? Tout - Qu'a-t-il fait ? Rien, Avec cette pleine puissance, en huit mois un homme de génie eût changé la face de la France, de l'Europe peut-être. Seulement voilà, il a pris la France et n'en sait rien faire. Dieu sait pourtant que le Président se démène : il fait rage, il touche à tout, il cours après les projets ; ne pouvant créer, il décrète ; il cherche à donner le change sur sa nullité ; c'est le mouvement perpétuel : mais hélas ! Cette roue tourne à vide **AVOUEZ QUE VOUS PENSIEZ A UN AUTRE...**



Victor Hugo dans « Napoléon, le petit » (actes Sud)

SECRETARIAT : REUNION LE 1ER MARDI DE CHAQUE MOIS (14 H 30 à 17 H 30)

BUREAU : REUNION LE 2ème MARDI DE CHAQUE MOIS (convocation)

Pour nous joindre : « cgt.osra@gmail.fr »